

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à 18h27, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 56

Date de convocation de la commune de La Hague : 05 avril 2024

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CERVANTES Simon, CHARDOT Mélanie, CRANOIS Louis, DALMONT Hubert, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DIGARD Antoine, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GOACHET Joseph, GOBIL Françoise, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LADVENU Nathalie, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LAVENU Patrick, LECOSTEY Jean, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, MORIN BONNISSANT Isabelle, NICOLLE Stéphanie, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, POISSON Kévin, RENOUF Jean-Luc, ROUCAN Robert, SANSON Noël, SANSON Séverine, TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre, TRAVERT Laurent.

EXCUSES : COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, DESBOIS Noémie, FRACHET Nadine, HAMELIN Magali, LEDAUPHIN Nathalie, SANSON Fabienne, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien.

PROCURATIONS :

Madame CHARLES Véronique a donné procuration à madame BEAUMONT Monique.

Madame LEMONNIER Caroline a donné procuration à madame LAPPREND Marie.

Madame NOEL Nelly a donné procuration à monsieur BELHOMME Dominique.

Madame ROCQUET-JACQUET Sophie a donné procuration à monsieur LELONG Sébastien.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Madame MAHIER Manuela ouvre la séance à 18h27 et constate que le quorum est atteint.



Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame MAHIER demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote.



51DL2024-001

Election maire délégué de Gréville-Hague

Après avoir procédé au vote électronique, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, sous la présidence de Madame Manuela MAHIER, maire, le résultat est le suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	1
b. Nombre de votants.....	60
c. Nombre d'abstentions.....	0
d. Nombre de blancs.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés.....	59
f. Majorité absolue.....	31

Les résultats obtenus sont :

Election du maire délégué de Gréville-Hague

LECOSTEY Jean : 42
FRIGOUT Jean-Marc : 15
ALLEN0 Gwladys :1
BECQUET Dominique :1

- M. LECOSTEY Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de Gréville-Hague et a été immédiatement installé.

☞ **532DL2024-001** **Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de La Hague**

Par 56 voix pour, 2 abstentions et 2 votes blancs, conseil municipal a délibéré pour :

- Elire les représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Hague.
- Sont élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS
 - Béatrice GROF
 - Isabelle MORIN BONNISSENT
 - Philippe MERCIER
 - Stéphanie NICOLLE
 - Thérèse DELACOUR
 - Mélanie CHARDOT
 - Yann DA CRUZ – LEGELEUX
 - Dominique BELHOMME

☞ **536DL2024-001** **Désignation d'un représentant de la commune de La Hague au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin**

Par 47 voix pour MORIN-BONNISSENT Isabelle , 6 voix pour ADOUE Chantal , 1 voix pour BEAUMONT Monique, 4 abstentions et 2 votes blancs, le conseil municipal a délibéré pour :

- Désigner madame MORIN-BONNISSENT Isabelle pour siéger au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin.

☞ **536DL2024-002** **Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au Syndicat départemental d'Energies de la Manche (SDEM)**

Par 50 voix pour Patrick JOURDAIN, 1 voix pour BEAUMONT Monique, 1 voix pour LUPO Antoine, 7 abstentions et 2 votes blancs, le conseil municipal a délibéré pour :

- Désigner monsieur JOURDAIN Patrick pour siéger au SDEM50.

☞ **94DL2024-001** **Motion ou délibération relative au projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin**

Par 45 voix pour, 14 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Retenir le fuseau SO 04.

- Refuser tout fuseau qui impacterait de façon significative les communes déléguées d'Acqueville, de Flottemanville-Hague, de Sainte-Croix-Hague et de Tonneville,
- Indiquer que les transports nucléaires et convois exceptionnels devront obligatoirement emprunter le fuseau retenu sur l'ensemble de son parcours,
- Réaffirmer que l'aménagement et la sécurisation de la RD 22 doivent être inscrits au projet,
- Porter à connaissance cette motion dans le cadre de la concertation publique.

↪ **711DL2024-002** **Comptes de gestion 2023**

Par 45 voix pour 13 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte de gestion du budget principal de la commune de La Hague de l'exercice 2023 présentés par le trésorier et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs.

Par 46 voix pour et 14 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte de gestion du budget annexe campings de La Hague de l'exercice 2023.

Par 45 voix pour, 13 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part aux votes, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte de gestion du budget annexe boutiques des équipements culturels de l'exercice 2023.

Par 48 voix pour et 12 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte de gestion du budget annexe Maison Médicale de l'exercice 2023.

Par 45 voix pour, 1 voix contre, 13 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part aux votes, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte de gestion du budget annexe Gîtes de La Hague de l'exercice 2023.

Par 46 voix pour et 14 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte de gestion du budget annexe Lotissement Les Aubépinés de l'exercice 2023.

Mme MAHIER quitte la présidence de la séance à 19h33 ; M. BELHOMME 1^{er} adjoint est alors désigné pour présider la séance durant l'absence du maire.

↳ **711DL2024-003** **Comptes administratif 2023**

Par 43 voix pour, 15 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif 2023 du budget principal.

Par 44 voix pour, 15 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Campings de La Hague.

Par 42 voix pour, 15 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Boutiques des équipements culturels.

Par 47 voix pour, 12 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Maison Médicale.

Par 44 voix pour, 1 vote contre, 14 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Gîtes de La Hague.

Par 45 voix pour, 14 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Les Aubépines.

Par 45 voix pour, 12 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Constater la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le Comptable des Finances Publiques.

Par 45 voix pour, 12 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Par 45 voix pour, 13 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'affectation des résultats.

Mme MAHIER reprend la présidence la séance à 19h40

↳ **711DL2024-004** **Budgets primitifs 2024**

Par 43 voix pour, 14 voix contre, 2 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget principal.

Par 44 voix pour, 10 voix contre, 5 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Campings de La Hague.

Par 45 voix pour, 8 voix contre, 6 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Boutiques des équipements.

Par 47 voix pour, 10 voix contre, 2 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Maison Médicale.

Par 43 voix pour, 11 voix contre, 5 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Gîtes de La Hague.

Par 46 voix pour, 12 voix contre, 1 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Les Aubépinés.
- Autoriser madame le maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

↳ **72DL2024-001** **Fixation des taux de contributions directes locales pour 2024**

Par 45 voix pour et 15 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Fixer ainsi les taux d'imposition pour l'exercice 2024 :
 - Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,33 %
 - Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,52 %
 - Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés : 10.19 %

↵ **712DL2024-002** **Tarification des services publics locaux – restauration collective et Ecole des Arts Vivants – Tarification au taux d’effort pour l’année 2024-2025**

Par 58 voix pour, 1 voix contre et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Mettre en œuvre une tarification individualisée au taux d’effort dans les conditions fixées au point 1) ;
- Adopter les tarifs visés au point 2).
- Modifier la délibération du 19 mars 2024 sur les tarifs du restaurant administratif qui ne sont applicables qu’au 01 mai 2024 et non au 01 avril 2024.

↵ **72DL2024-002** **Abattement de 5 % en faveur des magasins et boutiques au sens de l’article 1498 dont la surface principale est inférieure à 400 m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial**

Par 50 voix pour, 5 abstentions et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Décider l’instauration d’un abattement de 5 % sur la base d’imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l’article 1498 du code général des impôts dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.
- Charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

↵ **56DL2024-002** **Mandat spécial du maire**

Par 47 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Octroyer un mandat spécial à madame Manuela MAHIER, maire de la commune dans le cadre des demandes entreprises par la collectivité et selon les modalités précitées.

↵ **75DL2024-006** **Budget principal - subvention au Centre Communal d’Action Sociale et convention**

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Centre Communal d’Action Sociale.

- Autoriser madame le maire à procéder au versement de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget de l'action sociale.

↪ **41DL2024-005** **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 49 voix pour, 7 abstentions et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↪ **75DL2024-007** **Subvention à la caisse d'allocation familiale de la Manche concernant le mobilier du pôle enfance, familles et animation de la vie locale**

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la demande de subvention auprès de la CAF pour le mobilier du Pôle Enfance Familles animation de la vie locale et d'autoriser madame le maire à signer tout acte y afférent.
- Prévoir la recette et la dépense sur le budget communal.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte y afférent.

↪ **75DL2024-008** **D3A : subventions aux associations partenaires dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2023-2024**

Par 57 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2023-2024 :

SUBVENTIONS COUPONS LOISIRS 2023-2024
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Bénéficiaires</u> : Enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA. • <u>Montant de l'aide</u> : 25 % du coût de l'inscription plafonné à 50,00 €

Dispositif limité pour une adhésion à une association du territoire de la Hague. Dérogation si l'activité recherchée par le bénéficiaire ne dispose d'aucune offre sur le territoire.		
Association	Nombre d'enfants	Montant total de l'aide
ASSUN BASKET	9	227,50 €
LES PONEYS DU CATE	7	350,00 €
TOTAL	16	577,50 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.

↪ **75DL2024-009** **Subventions aux associations jeunesse – avance jeunesse 2024**

Par 55 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement de l'avance de la subvention jeunesse 2024 aux associations jeunesse du territoire.
- Autoriser madame le maire à signer les conventions, et tout document y afférent.

↪ **14DL2024-008** **Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement – prestation de service « Relais Petite Enfance » - missions renforcées – bonus « Territoire CTG »**

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider et d'autoriser madame le maire à signer la convention d'objectifs et de financement concernant la Prestation de Service « Relais Petite Enfance » - Missions renforcées - Bonus « Territoire CTG » pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

↪ **35DL2024-002** **Tombe remarquable de Jobourg**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire de signer la convention relative à des activités de défense du patrimoine et tout document y afférent.
- Prévoir toute dépense utile et nécessaire.

↳ **710DL2024-004** **Demande modificative de remise salle des fêtes de Sainte-Croix-Hague**

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Modifier la délibération visée supra et d'accorder à l'usager le taux de remise de 80 %, soit une remise de 240 euros. Les autres éléments de la délibération restent inchangés.
- Autoriser madame le maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- Prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

↳ **14DL2024-009** **Convention de partenariat 2023/2024 entre l'Ecole des Arts Vivants et le département de La Manche**

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter la proposition de partenariat présentée avec le conseil départemental de la Manche.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à ce projet.
- Inscrire au budget 2024, section recettes, la subvention versée par le département de la Manche pour l'année 2023-2024.

↳ **14DL2024-010** **Lutte contre le frelon asiatique**
Choix du prestataire 2024 et signature convention triennale

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Retenir les prestataires suivants pour l'année 2024 :
 - Choix 1 = Cédric Pezet
 - Choix 2 = L'odyssée FG
- Signer la convention triennale 2024-2026 avec le FDGDON pour lutter contre le frelon asiatique.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.
- Prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires.

↩ **31DL2024-001** **Legs d'un bien immobilier sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville**

Par 59 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal a délibéré pour :

- Refuser le legs proposé.

↩ **32DL2024-006** **Cession emprise sur voirie communale Commune déléguée d'Acqueville**

Par 55 voix pour et 5 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Mettre en place la procédure de vente d'un bien public communal suivant la procédure édictée par le Code rural.
- Procéder par la suite à la cession de l'emprise de cette parcelle au prix de 10 €/m².
- Dire que les frais de bornage, d'arpentage, de transferts, notariés et divers seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération.

↩ **83DL2024-002** **Travaux d'amélioration de voirie 2024 – autorisation de programme**

Par 59 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour les travaux d'amélioration de voirie 2024 pour un montant de 1 078 660.00 € TTC.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2315 du service G44-24.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention les plus larges possibles.
- Autoriser madame le maire à signer tout document y afférent.

Madame MAHIER lève la séance à 21h30.

Le maire.
Manuela MAHIER.

